



COMMUNIQUE

08 MAI 2026

N° 0005 /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU 08 MAI 2026 PORTANT
ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE CONSULTATION
N°0002/DC/ASRAN/CIPM/2026 DU 27 FEVRIER 2026 POUR LA FOURNITURE DES
SERVICES INTERNET AU SIEGE DE L'ASRAN.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire,
communiqué :

Conformément aux dispositions du Dossier de Consultation N°0002/DC/ASRAN/CIPM/2026
du 27 janvier 2026 pour la fourniture des services internet au siège de l'ASRAN, les résultats de cet
Avis de Consultation se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot unique	SWECOM	8/9	7 453 125	10 mois	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande : SWECOM
	MATRIX TELECOMS	3/9	-	-	-	Éliminé conformément au critère « non-respect de 7 critères essentiels sur 9 ».

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 08 MAI 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Simo Augustin